

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/06/2021

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Qui ont pris part au vote
19	2	15	17

Date de la convocation : 21/06/2021

Date d'affichage : 22/06/2021

### VOTE

**A l'unanimité**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Secrétaire de séance : Maëlys LANOËS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 21 juin 2021 s'est réuni, en salle polyvalente La Jobeline, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire.

**Présents :** Vincent ROSSI, Michel BAYON, Christine BROYON, Vincent BERTHY, Jean-Michel BERTON, Sandrine CADORET, Arnaud EON, Jean-Luc GALLAIS, Carole GARCIA, Christine JAVERI, Maëlys LANOËS, Karine LUDGER, Myriam LE GAL, Henri LE QUINIO, Julie ROLLAND (arrivée à 20h06)

**Absents et excusés :** Daniel FRITZINGER, Séverine JASSELIN,

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandats	A	Nom des Mandataires
Cyrille LE BRECH	à	Maëlys LANOËS
Vincent POCREAU	à	Vincent ROSSI

### D-2021-06-012 – TARIFS MUNICIPAUX SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE LA JOBELINE - REVISION (9.1)

Monsieur le maire, propose au conseil de modifier les plages horaires et réviser les tarifs municipaux pour l'année 2021, des locations des deux salles situées dans la salle Polyvalente « Le Jobeline ». Afin d'optimiser l'organisation des salles de La Jobeline, il est proposé :

#### Location des samedis et dimanches

- Location des salles uniquement sur un créneau week-end plein (samedi 09 heures au lundi 08 heures).
- Location possible des deux salles « La Lande » et « La Fontaine » de manière dissociée ou couplée.

#### Location dans la semaine

- Location salles : « La Lande » et « La Fontaine » dissociée ou couplée dès que la disponibilité le permet.
- Location salles avec forfait exceptionnel commune pour une durée de 4 heures.

Les tarifs s'appliquent de la façon suivante, selon le tableau ci-après :

#### FORFAIT au Week-End uniquement (du samedi 09h au lundi 08h)

Grande salle "La Lande" (max : 160 p. assises, 250 p. debout)			Petite salle "La Fontaine" (max : 50 p. assises, 70 p. debout)		
	Cuisine	Vaisselle		Cuisine	Vaisselle
Tarif com	400 €	480 €	30 €	220 €	30 €
Hors com	520 €	600 €	30 €	300 €	30 €

#### FORFAIT 2 salles week-end

	Cuisine	Vaisselle
Tarif com	580 €	660 €
Hors com	680 €	760 €

#### Forfait exceptionnel commune - 4 heures (ex : vin d'honneur...)

	Cuisine	Vaisselle
Petite salle	100 €	130 €

#### CAUTION SALLES :

Aux particuliers de la commune et extérieurs : 500 €

Aux associations de la commune : 200 € / Aux associations extérieures : 300 €

CAUTION VESTIAIRES TOUT UTILISATEUR : 500 €

#### OBSERVATIONS :

Remboursement heures d'entretien (en cas d'état des lieux non satisfaisant) : 50 €

Remboursement vaisselle cassée ou matériel détérioré : selon coût d'achat en vigueur

Tarif spécial élus et agents : 20 % des prix appliqués sur les tarifs com. (1 location/mandat)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
La Trinité Surzur, le 28 juin 2021

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Modification avec date d'effet au : 01/07/21

Adopté et approuvé par 17 voix pour

Fait et délibéré les jours, mois et années susdits

Le Maire,  
Vincent ROSSI


